

Grille d'analyse pour un dépôt de documents officiels

Publications du gouvernement du Québec

Table des matières

Généralités

[Nom du dépôt/Organisme responsable](#)

[Brève description de l'organisme](#)

[Historique de l'entente](#)

[Texte de l'entente](#)

[Résumé des principales conditions](#)

[Nombre de documents reçus](#)

[Personne ou adresse de contact](#)

[Conseiller\(s\) répondant\(s\) pour l'organisme](#)

[Principale discipline couverte](#)

[Autres disciplines couvertes](#)

Acquisition des documents

[Type d'entente](#)

[Numéro\(s\) de commande](#)

[Personne responsable aux Acquisitions](#)

Sélection des documents

[Précisions sur la sélection](#)

[Liste des nouveaux documents disponibles](#)

[Sélection des nouveaux documents](#)

Traitement des documents

[Analyste responsable du traitement](#)

Diffusion des nouveautés

Élagage des documents

Référence

Formation documentaire

Fiabilité du site Web

Autres informations

Tableau des modifications

G
é
n
é
r
a
l
i
t
é
s

Nom du dépôt/Organisme responsable	Publications du gouvernement du Québec
Brève description de l'organisme	Le gouvernement du Québec, via ses ministères, agences et autres organismes, publie de nombreux titres, qui incluent des livres, des rapports, des périodiques, des dépliants et des brochures. Suite à l'abolition de son dépôt en 1997, des canaux de diffusion de différentes natures produits surtout par BAnQ ont vu le jour (voir section Sélection des documents).
Historique de l'entente	Le dépôt pour les publications du gouvernement du Québec a été actif de 1981 à 1997. Il a été aboli dans le cadre des rationalisations gouvernementales pour l'atteinte du déficit zéro. La BUL figure sur la liste de diffusion des publications de certains ministères et organismes québécois qui ont voulu poursuivre leurs envois systématiques de publications après la suppression du dépôt, mais il n'y a pas d'entente officielle liée à cette diffusion.
Texte de l'entente	Ne s'applique pas.
Résumé des principales conditions	Ne s'applique pas.
Nombre de documents reçus	Impossible à obtenir à partir des données d'acquisition.
Personne ou adresse de contact	<p>Danielle Poirier BAnQ - Direction du traitement documentaire de la collection patrimoniale 2275, rue Holt Montréal (Québec) H2G 3H1 Téléphone: 514 873-1101 poste 3702 Télécopieur: 514 873-7296 danielle.poirier@banq.qc.ca</p> <p>Carole Gagné BAnQ - Dépôt légal – Publications diffusées sur Internet 2275, rue Holt Montréal (Québec) H2G 3H1 Téléphone : 514 873-1101, poste 3837 Télécopieur : 514 873-4310</p>

		carole.gagne@banq.qc.ca
	Conseiller(s) répondant(s) pour l'organisme dépositaire	Gaston Quirion, coordonnateur des publications gouvernementales et internationales
	Principale discipline couverte	Les publications du gouvernement du Québec sont multidisciplinaires à cause de leurs provenances variées (ministères, agences et organismes gouvernementaux).
	Autres disciplines couvertes	Ne s'applique pas (voir point précédent).
Acquisition	Type d'entente	Il n'y a pas d'entente (dépôt aboli en 1997), mais la BUL est inscrite à la liste de diffusion de publications de certains ministères et organismes. Nous n'avons pas accès au contenu de cette liste de diffusion.
	Numéro(s) de commande	Aucun numéro de commande.
	Personne responsable aux Acquisitions	Julie Lajoie
S é l e c t i o n	Précisions sur la sélection	<p>Différentes sources d'approvisionnement sont disponibles pour la sélection des publications gouvernementales québécoises :</p> <ul style="list-style-type: none"> La liste de diffusion gratuite de publications en format papier Les publications reçues de différents ministères et organismes en format papier qui sont liées à une commande ou qui ont une notice sont acheminées au traitement documentaire pour traitement régulier. Celles qui ne sont pas liées à une commande ou qui n'ont pas de notice (non répertoriées au catalogue) sont acheminées au responsable des dons. <p>Le responsable des dons vérifie si les publications imprimées sont disponibles en version électronique dans notre catalogue. Si c'est le cas, les imprimés sont élagués. Un conseiller peut demander une exception pour conserver une publication en format papier également disponible en format électronique en avisant le Secteur des acquisitions, qui ajoutera une commande dans Workflows permettant de savoir qu'il faut conserver la version imprimée. Le responsable des dons remet aux conseillers disciplinaires concernés les imprimés non disponibles en version électronique. Les conseillers décident d'intégrer ou non les documents dans nos collections.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Extranet Produite par BAnQ, cette source permet d'intégrer gratuitement dans nos collections

		<p>les PG québécoises en format électronique déposées au dépôt légal et dont le traitement est complété (permet de télécharger les notices en format MARC). C'est notre principale source d'approvisionnement en PG québécoises.</p> <p>Pour accéder à l'Extranet : https://www.banq.qc.ca/idp/Authn/UserPassword Client: 00122973 Mot de p.: 11117393</p> <p>La sélection des titres en format électronique qui paraissent sur l'Extranet se fait à partir des critères consignés sur le document <u>Critères de sélection des documents électroniques diffusés par le service Extranet de la Bibliothèque nationale du Québec</u> dans la politique de gestion des publications gouvernementales et internationales de la BUL (annexe 5).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site Web de Publications du Québec Il s'agit de l'éditeur officiel du gouvernement. Les publications sont payantes. Les sélections sont faites par le coordonnateur de la collection des publications gouvernementales ou par les conseillers. http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/ • Le moteur de recherche des Publications gouvernementales du Québec en ligne Contient 20 000 titres en 2010, sa mise à jour est mensuelle. Permet, au besoin, de repérer des publications gouvernementales en ligne qui ne sont pas présentes dans nos collections. http://services.banq.qc.ca/sdx/pgq/accueil.xsp?db=pgq <p>De plus, la sélection peut se faire à partir de la Liste mensuelle des PG du Québec (voir point suivant).</p>
--	--	---

	<p>Liste des nouveaux documents disponibles</p>	<p>La Liste mensuelle des PG du Québec est produite par BANQ et contient les monographies considérées comme des nouveautés et enregistrées au dépôt légal à chaque mois (la liste est disponible au début de chaque mois, et recense les monographies reçues par dépôt légal durant le mois précédent et dont le traitement est amorcé ou complété). Les publications diffusées sur Internet sont incluses à partir de février 2007. Cependant plusieurs de ces publications n'ont pas encore été traitées. Sont exclus de cette liste tous les périodiques et</p>
--	--	--

		<p>les documents publiés avant l'année courante ou la précédente. http://www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/np_publications_gov.html?bnq_resolution=mode_1280 L'Extranet fournit une liste mensuelle de notices de nouvelles <i>publications en série</i> disponibles en format électronique, déposées au dépôt légal et dont le traitement est complété.</p> <p>L'Extranet fournit également une liste mensuelle de notices de nouvelles <i>ressources intégratrices</i>, qui sont des mises à jour en format électronique de publications gouvernementales parues initialement en format papier.</p>	
	Sélection des nouveaux documents	Obligations du dépôt	Ne s'applique pas (il n'y a pas de dépôt).
		Langue des documents retenus	Français
		Nombre d'exemplaires des documents retenus	Un seul.
		Localisation des documents retenus	Dans la collection générale (BSHS ou BS selon le sujet). Cependant des Critères pour la localisation des documents concernant la santé et publiés par le gouvernement du Québec (et du Canada) ont été établis. Comme l'espace est restreint à la Bibliothèque scientifique, il a été convenu que les documents comportant un aspect médical important ou traitant plus étroitement de la situation dans la région de la Ville de Québec et de son prolongement vers l'est seraient localisés à la Bibliothèque scientifique. Les autres documents seront localisés à la Bibliothèque générale. Ces critères ont été mis en place par Richard Laverdière et Denise Lebel.
		Format des documents retenus	Des monographies, des rapports et des périodiques, en version électronique ou en version imprimée.
	Valeur des documents	Valeurs variables selon les formats des documents retenus.	
Traitement	Analyste responsable du traitement	Les conseillers disciplinaires, selon leurs domaines.	

Diffusion des nouveautés			Il n'y a pas de mécanisme prévu à cet effet présentement.
Élagage			Aucune directive provenant du gouvernement à cet effet, puisqu'il n'y a pas d'entente de dépôt. L'élagage se fait par le conseiller disciplinaire concerné, qui avise le coordonnateur de la collection des PGI lorsque de nombreux documents sont touchés.
Référence			Les conseillers disciplinaires, selon leurs domaines.
Formation documentaire			Les conseillers disciplinaires, selon leurs domaines.
Fiabilité du site Web			Les différentes pages Web présentées dans la section Sélection sont fiables et mises à jour régulièrement.
Autres informations			Voir le portail des PGI /Province de Québec (http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/decouvrir/pgi/pid/6835) pour un liste de pages Web liées aux publications du gouvernement Québec.
Version	Date	Approuvé par	Description du changement
1	25/10/02	Joë Bouchard	
2	20/07/14	Gaston Quirion	Mise à jour de la grille (précisions sur la sélection)